Association Nationale des Equipes
Contribuant à l'Action Médico Sociale Précoce
Reconnue d'Utilité Publique

LIVRET D'ACCUEIL STAGIAIRE

ANECAMSP
10 Rue Erard, Esc 5
75012 PARIS
01 43 42 09 10

secretariat@anecamsp.org
www.anecamsp.org

Bonjour et bienvenue à l'ANECAMSP

Vous venez de vous inscrire à une session de formation proposée par notre organisme de formation et nous vous en remercions !
Vous trouverez ci-après les informations nécessaires au bon déroulement de votre parcours :

1. L'Anecamsp : organisme de formation
2. Notre offre de formation
3. Notre engagement qualité
4. Les formateurs
5. Les méthodes pédagogiques
6. Les moyens pédagogiques et techniques
7. Informations logistiques
8. Modalités d'évaluation

1- L' Anecamsp : organisme de formation

Depuis plus de 30 ans, l'Anecamsp organise des formations à destination de professionnels par bloc de deux journées deux fois par an sur les thèmes concernant l'action médico-sociale précoce. Elle organise également des journées de formation en régions ainsi que des formations spécifiques sur site.
Numéro de formateur : 11 75 17051 75

L'objectif central de ces formations est double :

- Accompagner l'évolution des Pratiques Professionnelles afin d'y intégrer les actualités de la recherche scientifique et de répondre au mieux aux besoins des enfants et de leurs familles dans le respect des positionnements actuels qui mettent l'accent sur l'expertise parentale et les orientations inclusives.
- Diffuser les fondamentaux de l'Action Médico-Sociale précoce à savoir :
    - Approche globale de l'enfant et de sa famille, précocité des interventions sans attendre un diagnostic, valorisation des compétences de l'enfant tout en identifiant ses difficultés, accompagner quand nécessaire l'accès de l'enfant aux institutions de Droit Commun pour la garde, l'éducation, les loisirs…
    - Primauté des parents, défense de leurs droits, sans marginalisation, appauvrissement, renoncement à une vie sociale ;
    - Transdisciplinarité et travail en réseau ; équité territoriale et fluidité des parcours « zéro sans solution ».

L'association a été créée en juin 1982, déclarée en préfecture, récépissé n° 82/2268 et publiée au journal officiel du 15 aout 1982.

L'association a été reconnue d'intérêt général le 7 janvier 2015 et Reconnue d'Utilité Publique le 18 novembre 2020.
L'Anecamsp s'est construite autour de l'intérêt supérieur de l'enfant, et de ses parents.
Ses valeurs fondatrices s'inscrivent dans le respect de la Convention Internationale Des Enfants, (la CIDE) et dans un continuum prévention, repérage, dépistage, diagnostic et accompagnement.
Elles ne peuvent être entendues, diffusées et partagées que par des formations transdisciplinaires décloisonnant les secteurs sanitaires, les libéraux, le médico-social, l'éducation.
Les parents y ont aussi une place importante.

2- L'offre de formation

2.1 A qui s'adresse la formation ?

La formation proposée par l'ANECAMSP s'adresse à tous les acteurs qui interviennent auprès du jeune enfant (0-6ans) et de ses parents. Elle s'adresse aux professionnels salariés et aux libéraux, aux étudiants et aux familles.

Elle concerne :

- Les médecins : médecins généralistes, pédiatres, médecins de rééducation, gynécologues, obstétriciens, psychiatres et pédopsychiatres
- Les sages-femmes, les infirmiers, les puéricultrices, les auxiliaires de puériculture
- Les paramédicaux : kinésithérapeutes, orthophonistes psychomotriciens, orthoptistes, ergothérapeutes
- Les psychologues, les neuropsychologues
- Les assistants sociaux
- Les éducateurs spécialisés et les éducateurs de jeunes enfants

- Les enseignants
- Les parents

2.2 Les objectifs généraux

- Partager une culture commune de l'Action Médico-Sociale Précoce respectueuse du développement global du jeune enfant est un impératif pour chacun et une nécessité au service des bébés et des jeunes enfants et de leur famille.
- Partager les Recommandations de bonnes pratiques de l'HAS et des sociétés savantes
- Interroger nos pratiques au regard de l'évolution des connaissances actuelles et de la recherche.
- Engager des actions de prévention précoce garantes du meilleur développement possible des enfants.
- Mettre en œuvre tous les soins nécessaires en s'appuyant sur les compétences de l'enfant sans nier ses difficultés.
- Mettre en place une logique de parcours impliquant une logique de partenaires sur le territoire.
- Favoriser la socialisation des enfants porteurs de difficultés de développement dans les lieux de vie habituels de la petite enfance.
- Permettre la scolarisation des enfants en maternelle, ou dans des structures adaptées.

Pour cela :

- Mise à jour des connaissances concernant l'accompagnement du jeune enfant dans ses difficultés développementales

- Mise à jour des connaissances concernant l'accompagnement des parents dans l'exercice compliqué de leur parentalité
- Diffusion des Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles (HAS, ANESM, ANAP)

3- Notre engagement qualité

L'ANECAMSP répond à l'ensemble des critères du décret qualité des formations.
Les critères qualité visés par l'ANECAMSP sont, notamment, les suivants :

- L'identification précise des besoins exprimés par les stagiaires, des objectifs de la formation et leur adaptation au public formé,
- L'adaptation des dispositifs d'accueil, de suivi pédagogique et d'évaluation aux publics de stagiaires,
- L'adéquation des moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement à l'offre de formation,
- La qualification professionnelle et la formation continue du personnel chargé des formations,
- Les conditions d'information du public sur l'offre de formation, ses délais d'accès et les résultats obtenus,
- La prise en compte des appréciations rendues par les stagiaires.

L'ANECAMSP est habilité à dispenser des formations référencées sur le site de l'OGDPC.

L'ANECAMSP a reçu la certification Qualiopi pour les actions de formation en novembre 2021.

L'ANECAMSP est régie par une Charte s'appliquant à nos actions de formation.

- Nous effectuons une évaluation de la qualité de la formation

- Nous proposons un questionnaire d'évaluation pré journées adressés par courriel avant la formation et un questionnaire post journées remis lors de nos journées, ou à remplir en ligne
- Nous délivrons une attestation de présence ou une attestation d'assiduité
- Nous délivrons une attestation de fin de formation (dans tous les cas)
- La copie de la feuille d'émargement (sur demande)

Lors de la session, chaque module est évalué de manière formative (questions/réponses). Nous demandons également à l'apprenant de remplir un questionnaire de satisfaction sur l'ensemble de la formation. Un questionnaire d'évaluation des apports de la formation sur le poste de travail est remis à chaque apprenant et à retourner deux mois après la fin de formation. Cela permet d'envisager les besoins en formation complémentaires ou supplémentaires à intégrer dans les journées futures.
Une attestation de fin de formation est remise à chaque apprenant. Elle indique le niveau d'acquisition des connaissances.

4- Les formateurs

L'ANECAMSP a constitué en son sein un comité scientifique permanent qui réunit des universitaires qualifiés et reconnus médecins, professeurs de psychologie, directeurs d'établissement, pédagogues enseignants, parfois chercheurs de l'INSERM. Ce comité scientifique est le garant de la qualité des enseignements délivrés lors des formations et son adéquation au public visé.
Un comite d'organisation permanent des journées est constitué et fonctionne avec les membres du bureau de l'Anecamsp sous la direction d'un médecin, personne ressource pour cette qualification.
En plus de ce comité, chaque module de deux journées sur un thème précis est élaboré par un comité scientifique ad hoc, conçu pour les journées en fonction de la qualification des membres et de leur expertise sur le thème choisi (exemple la prématurité). Ce comité scientifique

construit l'argumentaire, élabore le programme, sélectionne les intervenants en fonction de leur expérience et de leur expertise. Il recrute aussi en tant qu'intervenant des "parents experts en expérience".

5- Les méthodes pédagogiques

Toutes nos formations sont construites à partir d'éléments théoriques, de recommandations de bonnes pratiques, d'expériences cliniques validées et innovantes en fonction des besoins particuliers des professionnels exerçant dans le champ de l'Action Médico-Sociale Précoce.

Les apprenants sont au cœur de la formation. C'est sur leur participation et leur expérience que le formateur s'appuie pour venir compléter ou corriger les connaissances et les pratiques.

6- Les moyens pédagogiques et techniques

Chaque formation est construite autour du concept de la pédagogie par objectifs. Les apports théoriques, les voies de recherche, les facteurs d'innovation sont bien présents dans ces modules ainsi que leur mise en application à partir des expériences cliniques, des retours positifs ou négatifs des usagers parents. L'objectif à toutes les étapes étant la réflexion sur les pratiques au regard des apports théoriques et au regard du retour des usagers. Des documents sont sélectionnés : vidéos, textes, cas cliniques, analyse et échange de pratique, bibliographie.

Ils sont principalement constitués des éléments suivants :

- Documentation pédagogique remise à l'apprenant, en papier ou en version numérique selon sa préférence
- Documents vidéo
- Power point des interventions

- www.anecamsp.org
- Accès au site www.Colloquetv.com qui enregistre tous nos colloques et les diffusent sur cette plateforme en accès libre
- Notre revue CONTRASTE, Enfance et Handicap peut sur des sujets particulièrement importants éditer un numéro en relation avec les thèmes de nos journées.

7- Informations logistiques stagiaires

Chaque formation est organisée dans des lieux dont nous vérifions l'accessibilité des locaux comme la qualité de l'environnement.
Nous apportons une grande vigilance à vérifier la qualité des éclairages, de la diffusion sonore et des outils qui permettent de visionner tous les documents utilisés par nos intervenants.
Nous attachons une grande importance aux besoins particuliers des stagiaires en termes d'accessibilité universelle.
Un plan de l'accès au lieu de la formation et les moyens de transport pour s'y rendre sont fournis sur les programmes.

Une liste des lieux d'hébergement et de restauration est à disposition des stagiaires.
Les conditions de vente et de financements sont clairement diffusées et inscrites sur le bulletin d'inscription joint au programme.

Les programmes sont diffusés par l'information donnée :

- Sur nos sites,
- Par les réseaux sociaux et notre réseau de partenaires,
- Sur le site de Colloquetv
- Par mailling et envoi papier à une liste de diffusion
- Par information par mail à toutes nos délégations régionales
- Par une diffusion sur Hospimedia et autres diffuseurs

8- Modalités d'évaluation

Les stagiaires se voient remettre un questionnaire d'évaluation générale de nos formations.
Ces questionnaires sont réunis par le personnel d'accueil et font l'objet d'une étude globale de la satisfaction mais aussi de chaque intervention.
Une synthèse est effectuée et présentée en conseil d'administration avant d'être diffusée sur notre site.
La satisfaction des besoins des stagiaires est un point qui fait l'objet d'un travail sur le fond. Des pistes d'amélioration sont proposées. Les points négatifs sont étudiés et nous mettons en œuvre le moyen d'y remédier.
Des pistes d'amélioration sont proposées sur la logistique, les méthodes pédagogiques et les contenus ;
Ces évaluations sont consignées dans un registre accessible et diffusées aussi aux stagiaires par mail.

Annexe 1 : CHARTE DE L'ANECAMSP

L'Association Nationale des Equipes Contribuant à l'Action Médico-Sociale Précoce, rassemble des professionnels et des grandes Associations Nationales de professionnels, de parents et de personnes handicapées ayant pour objectif commun fondamental le droit de l'enfant en difficulté à recevoir précocement les soins, l'éducation et l'accompagnement de qualité qu'il requiert, au cœur de sa famille et avec la participation de celle-ci.

Que le jeune enfant présente un développement perturbé ou qu'il soit en situation de handicap, il doit pouvoir grandir et évoluer dans les meilleures conditions possibles, dans son milieu et avec l'aide et le soutien des équipes.

L'ANECAMSP, conformément au mouvement général des idées et aux textes législatifs et réglementaires dans la continuité de ses valeurs fondatrices adhère aux droits fondamentaux actuels sans exclusive :

- La *non discrimination* de la personne affectée du fait d'une maladie ou d'un handicap dans l'accès aux soins et leur optimisation, et dans l'éducation,
- l'enfant, *sujet* en développement, au centre du dispositif de soins et de prise en charge,
- la *primauté des parents et la liberté de choix* dans les décisions qui s'imposent (projets de soins, projets éducatifs, mode d'insertion, etc.), et la liberté de leur choix,
- le *libre accès aux informations* concernant la personne malade ou handicapée.

Du fait des objectifs particuliers de l'action médico-sociale précoce, L'ANECAMSP soutient également les valeurs fondatrices :

- l'importance de la prévention,
- la *précocité* d'intervention, sans attendre le diagnostic pour agir,
- *l'approche globale* de l'enfant et de sa famille, dans sa singularité, dans ses multiples composantes, somatique, psychologique et sociale,
- la *valorisation des compétences* tout en identifiant les déficits,
- la prise en charge *ambulatoire* et de *proximité* pour permettre le maintien de l'enfant dans son milieu naturel aussi longtemps que ses besoins et ceux de sa famille le requièrent, et la mise en place de relais à l'issue de la prise en charge,
- la *transdisciplinarité* déclinée en interne par un *travail d'équipe* coordonné, comme en externe avec le *travail en réseau*,
- la promotion de pratiques de qualité régulièrement réévaluées.

L'ANECAMSP a le souci de garantir une éthique dans le strict respect des recommandations de bonnes pratiques professionnelles de la Haute Autorité de Santé :

- favorise l'échange d'expériences dans l'exercice de leur travail,
- fournisse l'ancrage indispensable à leur engagement,
- encourage l'initiative, l'interrogation constante sur leurs pratiques et la formation,
- permette la confrontation des différentes approches dans le respect des idées de chacun dans tous les champs du handicap et de l'humain.

Paris le 23 janvier 2024